



Compte-rendu des négociateur-ric-e-s CGT suite à la Commission Mixte Paritaire (CMP) du 15 février 2024



➔ **Calendrier annuel de négociation : pas de priorités communes avec AXESS !**

Comme chaque année, et comme inscrit dans l'accord dit CPPNI qui définit les règles de la négociation paritaire, un « programme de travail » doit être établi pour l'année.

Difficile de se mettre d'accord quand l'organisation employeur refuse d'inscrire la négociation d'un accord « 183 euros pour tous », préalable pour la majorité des organisations syndicales ! La CGT a fait une proposition de calendrier qui se déclenche à partir de la négociation d'un tel accord, ce que refuse AXESS. Pour l'organisation employeur, seule la CCUE et ses thématiques doivent désormais faire l'objet de négociations.

Des constats amers sont à faire sur les choix politiques de nos employeurs à travers le débat sur ce calendrier de négociation :

➤ **Nos employeurs refusent de négocier des accords salariaux**, ou sur toute autre thématique, dans l'attente de l'entrée en vigueur d'une éventuelle Convention étendue. Comment peuvent-ils encore prétendre avoir parfaitement conscience de la situation précaire et parfois dramatique de ses salariés ? Comment peuvent-ils encore faire le choix de ne pas régler les urgences salariales sur les budgets 2023 et 2024 ? La négociation sur une convention étendue se mènerait au rythme de ses avancées, sans couteau sous la gorge. AXESS tente de culpabiliser les organisations syndicales qui refusent les principes fondateurs de son projet de CCUE. Mais c'est bien leur seul choix politique d'utiliser la situation de sinistralité dans nos établissements pour vouloir forcer la main aux OS pour un projet conventionnel loin d'être à la hauteur.

La CGT a pourtant proposé un accord pour relever le niveau général des salaires avec un Salaire Minimum Hiérarchique par niveau de qualification. Cet accord répond en urgence aux indispensables revalorisations salariales, redonne de l'air dans les grilles de classifications actuelles des conventions collectives dans l'attente d'une éventuelle CCUE. AXESS n'a même pas étudié notre projet et l'a rejeté en séance, sans même tenter de négocier ou de faire une contre-proposition.

➤ **« 183 euros pour tous », nos employeurs ont baissé les bras !** À nouveau, nous avons invité AXESS à avoir le courage politique de ses propos et de poursuivre ce combat avec ses salariés. La réponse est claire : NON ! En décembre 2022, la CGT avait déjà posé sur la table un accord permettant de régler le problème d'inégalité et de mépris induit par la mesure SEGUR/LAFORCADE. Nous demandions clairement à AXESS de signer cet accord fort de symbole, qui nous aurait unis dans les actes, et pas seulement dans leur discours, pour avoir un rapport de force inédit envers le gouvernement et les décisions prises par nos financeurs. Seules les 4 Organisations Syndicales l'ont signé.

Si nos directions sur le terrain partagent réellement ce combat, elles doivent prendre position pour faire changer le mandat des représentants d'AXESS et accepter de faire front plutôt que de s'incliner devant les Ministres. Nos directions doivent donner le ton des négociations lors des assemblées générales et congrès de la FEHAP et NEXEM !

➤ **AXESS ne comprend pas ce que signifie une majorité syndicale.** Par leur refus de poursuivre la bataille des « 183 euros pour tous » AXESS balaye donc les nécessaires réponses immédiates aux urgences pour les salariés et pense qu'ainsi, elle forcera les organisations syndicales majoritaires à signer une CCUE par bloc... Nous ne savons plus comment leur faire comprendre que ça ne sera pas le cas. Les thématiques qui doivent composer au minimum une convention collective sont toutes aussi importantes les unes que les autres et elles nécessitent toutes des moyens. La CGT revendique une convention étendue de Haut Niveau et cela implique de s'assurer de négocier un haut niveau de garanties pour les salariés sur chaque thème avant de signer quoi que ce soit !

Nos urgences ne sont pas les leurs !

➔ **CCUE :**

Qu'il est usant d'avoir l'impression que les employeurs découvrent les revendications et les fondamentaux des organisations syndicales sur un sujet évoqué régulièrement depuis plus de 20 ans. Qu'il est usant de répéter la même chose depuis près de 2 ans à cette sourde délégation employeur. AXESS s'entête à dire



qu'ils ont mis sur la table des négociations un projet de classification/rémunération depuis plus d'un an, et que nous ne proposons rien en retour. Cela n'est pas vrai.

Depuis 1 an et demi, AXESS projette un power point de présentation d'un système de classification aux antipodes de ce que portent majoritairement les organisations syndicales. Depuis tout ce temps, à chacune de leur présentation subit de façon systématique de séance en séance, la CGT cherche de nouvelles manières de faire comprendre l'incompatibilité de nos projets et la nécessité construire sur d'autres bases. La CGT a proposé d'aborder la question de la classification par la mise à jour de la liste des métiers du secteur par niveau de qualification. Sans surprise, c'est toujours non pour AXESS.

En séance, quand nous argumentons contre le projet AXESS, la délégation employeur dit à nos directions que la séance était constructive ; quand nous nous taisons pour incarner notre refus de ce système de classification, la délégation AXESS dit à nos directions que la séance était encourageante... On marche sur la tête... La CGT, SUD et FO n'ont donc pas participé au point de présentation du projet employeur en sortant de la salle. Ont-ils compris pour autant ?

➔ **Groupe de travail prévention des risques professionnels, pénibilité et départs en retraite :**

L'établissement de ce groupe de travail aurait dû être une occasion de traiter sérieusement les questions cruciales de santé et de sécurité au travail, ainsi que

les défis liés à la pénibilité et aux départs en retraite. Cependant, une fois de plus, les employeurs cherchent à détourner l'attention des problèmes réels en tentant de changer de sujet et en évitant de s'engager dans des discussions significatives.

C'est ainsi qu'Axess se refuse à parler de pénibilité, mais préfère parler d'amélioration des conditions de travail. Dernière cette communication, on ne peut qu'entre percevoir un discours macroniste si loin de la réalité du travail. Car nous l'affirmons, la pénibilité a un sens ! Le travail est fatigant, exigeant, nous met à l'épreuve et a forcément un impact sur notre vie privée. Faire disparaître la pénibilité, c'est refuser de voir la difficulté du quotidien. Sans une prise en compte réelle, la prévention des risques sera inefficace.

En conclusion, les négociations avec AXESS sont marquées par une résistance obstinée de la part des employeurs à reconnaître et à traiter les difficultés auxquelles sont confrontés les salariés. La CGT continuera à se battre avec détermination pour obtenir des avancées concrètes et garantir des augmentations de salaire et des conditions de travail dignes pour tous les salariés.